

Séance du mardi 7 mai 2013 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence : Mme Carol BORLOZ-NEUFFER

Présents : M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Bastien GUX
M. Wolfgang HONEGGER
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Erika MOTTIER
Mme Marie-France MUTILLOD
Mme Fabienne PITTELOUD
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
M. Viken VARTZBED

Assistent : M. François MAZENOD, Maire
M. Michel STALDER, Adjoint

Excusés : M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint
Mme Anne BOADA
Mme Isabelle ISCH

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2013
2. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2013
3. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2013
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications de la Mairie
6. Présentation des comptes des groupements intercommunaux
7. Rapport du vérificateur des comptes
8. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir (délibération)
9. Approbation des comptes 2012 (délibération)
10. Crédit d'investissement intercommunal destiné à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (délibération)
11. Crédit d'investissement destiné à financer le GIBC pour l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment intercommunal de la crèche (délibération)
12. Mérite de la Commune de Genthod
13. Propositions de la Mairie
14. Propositions individuelles et questions

Mme la Présidente annonce une modification de l'ordre du jour. Il n'y aura pas de point 12, « mérite de la commune de Genthod ».

**La modification de l'ordre du jour est acceptée,
par 13 voix pour et 1 abstention**

1. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2013

**Le procès-verbal est approuvé, après modifications apportées par les conseillers,
par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

2. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2013

p. 203 § 5 : « Madame Mottier rappelle que l'an passé durant l'été une maison a été vendue au chemin du Sautoir d'Or. Les acquéreurs avaient été informés par le notaire du droit de préemption de la Commune. La Commune n'a pas manifesté son intérêt et le bien a été vendu sans problème ! »

« Elle se demande quelles sont les possibilités avec ce terrain puisqu'il n'y a pas vraiment d'extension possible. Elle s'interroge également sur la réaction de la commune si une transaction se déroule durant l'été sans possibilité de convoquer le Conseil Municipal ?

p. 202 : M. FAVRE fait remarquer que ce n'est pas la délibération mais bien « le huis clos » qui est voté.

Mme PITTELOUD fait remarquer qu'il faut commencer le PV à la page 202.

**Le procès-verbal est approuvé, après modifications apportées par les conseillers,
par 10 voix pour et 4 abstentions**

3. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2013

M. VARTZBED fait remarquer que le PV doit commencer à la p. 207.

M. RYCHNER p. 220 avant dernier paragraphe : « cela commence à prendre forme. Il est normal de voir des modifications d'un mois à l'autre, tant qu'elles tiennent le budget. » Il faut biffer la fin de la phrase.

Mme STALDER fait remarquer qu'à la p. 216 c'est le chemin de « Rennex » et le chemin des « Limites »

M. REALINI aimerait biffer à la p.216 « nous on valide ou on ne valide pas »

Mme MOTTIER fait remarquer qu'à la p. 215 le montant est de « 119'340.00 »

À la p. 220, « Mme MOTTIER dit que l'on s'est réuni de manière conjointe en commission des bâtiments et de la culture. Que fait-on finalement avec le pourcent culturel ? Une fontaine qui ne figure pas dans les plans initiaux du centre communal, ni voté par la commission des bâtiments. » Il faut biffer les deux dernières phrases.

Mme PITTELOUD p. 207 : « restaurant DU Creux-de-Genthod »

Mme PITTELOUD p. 212 §6 « elle se demande quelle influence... »

M. le Maire p. 212 : « avec Minergie »

p. 217 : Mme PITTELOUD fait remarquer que les annexes mentionnées sur le PV ne sont pas parvenues aux membres du Conseil municipal. Elle espère qu'elles seront mises sur Cm-net.

p.218 : Mme PITTELOUD « recommande que le sujet soit transmis à la commission de l'environnement. »

p.220 : Mme PITTELOUD reprend l'intervention Mme ISCH : « elle se demande d'où vient le montant estimé entre 15 et 30'000 francs ? » Il faut biffer le reste et les parenthèses.

Mme PITTELOUD pense qu'un minimum d'accompagnement pour le nouveau procès-verbaliste ne serait pas de trop avec une relecture par exemple principalement pour ce qui concerne les noms de lieux.

**Le procès-verbal est approuvé, après modifications apportées par les conseillers,
par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention**

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente annonce aux membres du Conseil municipal qu'ils vont recevoir prochainement le programme de la sortie du Conseil municipal qui aura lieu le 25-26 mai.

5. Communications de la Mairie

1. Sécurité et contrôle d'accès des bâtiments communaux :

Suite aux informations déjà données en commission des Bâtiments et en commission de Sécurité, nous allons mettre en passe électronique toutes les serrures des bâtiments, salles et locaux communaux. On déplore un vol, le problème tient du fait que beaucoup de personnes sont en possession de clés, sans contrôle d'accès. Cette mise en passe était prévue pour le nouveau centre communal. Nous l'étendons non seulement à l'école rénovée, mais aussi à l'ensemble des autres bâtiments communaux.

2. Ponton Lullin :

Une partie du caillebotis arraché lors de la tempête de l'automne 2012 a été récupéré par le sauvetage de Bellevue-Genthod, et amarré au ponton. Nous avons demandé à la Capitainerie cantonale de réaliser les travaux de réfection, afin de permettre aux usagers de profiter de cet endroit. La Capitainerie nous a répondu que l'entreprise Rampini effectuera ces travaux d'ici mi-mai. En attendant, nous avons posé une chaîne cadénassée pour éviter tout accident.

M. STALDER transmet les remerciements de l'école pour les anciens fauteuils de la salle du Conseil municipal, recyclés pour le Conseil d'établissement.

6. Présentation des comptes

Les différents groupements intercommunaux figurent dans le CMNet sous la rubrique "Commissions", et contiennent les documents y relatifs.

Pour la présentation de ce soir, M. le Maire va utiliser la liste de comptes - Fonctionnement - que vous avez reçue.

6.1. Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran) & Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries :

Rubrique 160.352.00 Dommages aux communes : 26'983.01 CHF dont ORPC : 18'846.- (participation Genthod) + 2'880.- (entretien technique) = 21'726.00 CHF dont PCI : 3'141.26 (facture 2012) + 2'115.75 (solde 2011) = 5'257.01 CHF

6.2. Vigne Blanche (GIVB) :

Rubrique 340.318.03 119'212.63 (participation Genthod) + 245.70 (drapeau neuf) = 119'458.33 CHF

6.3. Groupement Stade Marc-Burdet :

Rubrique 340.318.04 37'000.- (participation Genthod) + 36'027.- (réfection luminaires)+ 1'483.- (paroi de séparation) + 2'815.03 (déficit 2011) = 77'325.03 CHF

6.4. Subvention Crèche :

Rubrique 540.365.02 212'500.00 (participation Genthod) – 7'264.65 (solde 2011) = 205'235.35 CHF
106'250.- (premier versement 2012) + 98'985.35 (solde 2012) = 205'235.35 CHF

6.5. Groupement Intercommunal du Bâtiment de la Crèche (GIBC) :

Rubrique 540.365.04 11'500.00 (participation Genthod) – 3'009.99 (solde 2011) = 8'490.01 CHF
8'490.01 (participation Genthod) – 309.45 (correction comptes 2012) = 8'180.56 CHF

6.6. Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du lac (GICORD) :

Rubrique 720.318.00 Aucune participation des communes. Uniquement les frais de Jacquet qui nous sont facturés. Ces frais sont inclus dans l'ensemble des frais de levée des ordures.

6.7. Groupement Intercommunal de Gestion des Déchets des Tuileries (GIGDT) :

Rubrique 720.352.00 - Dédommagements Communes : 8'748.21 CHF 12'330.00 (participation Genthod) – 3'581.79 (passif pour Genthod) = 8'748.21 CHF - 15'121.36 (part Genthod) – 2'791.36 (solde 2011) – 3'581.79 (avoir) = 8'748.21 CHF

7. Rapport du vérificateur des comptes

M. le Maire explique que c'est un nouveau réviseur des comptes qui a investi beaucoup de temps. Il a fait un travail bien supérieur à celui effectué l'année passée. Tous les chiffres concordent. La collaboration a été extrêmement bonne et fructueuse. La Cour des comptes sera probablement très contente d'avoir un rapport aussi détaillé qui va dans le sens de ce qu'elle demande.

8. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir (délibération)

M. KELLER explique que tout cela a été discuté en commission des finances de manière très claire. Ce qui a changé est la granularité, c'est-à-dire le niveau de détails dans lequel on va. C'est un exercice qui nécessite la validation mais qui ne change rien aux résultats 2012 qui sont bons, à la fois au niveau de la maîtrise des charges et à la fois au niveau de la collecte des impôts.

Mme la Présidente lit la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu le préavis des comptes favorable à l'unanimité de la commission des Finances du 22 avril 2012, et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par 12 voix pour et 2 abstentions

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de CHF 467'726.69 selon le compte de fonctionnement 2012.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

9. Approbation des comptes 2012 (délibération)

Tableaux de la présentation en annexe du procès-verbal.

M. KELLER rapporte que la Commission des finances recommande d'approuver les comptes à l'unanimité (présentation en annexe). De plus, la Commission s'est penchée sur le nouveau processus budgétaire proposé par l'Exécutif pour nous mettre en conformité avec la législation. Elle recommande à l'unanimité l'approbation du nouveau mode de fonctionnement. Celui-ci permettra aux différentes commissions de se concentrer sur une véritable action politique plutôt que d'être absorbées par les détails du budget. Finalement, la Commission des Finances recommande à l'unanimité également que toutes les délibérations d'investissements soient présentées également en Commission des finances avant vote au CM.

M. GUEx explique que le GIG souhaitait s'exprimer avant cette délibération sur les comptes. Le GIG tient à remercier l'Exécutif, l'administration communale et Monsieur MASSEREY pour le travail effectué. Le groupe est heureux de constater que les comptes sont bénéficiaires grâce à un excédent de revenus de 2,5 millions. A ce titre, le GIG tient à rappeler que depuis dix ans les revenus de la commune ont été globalement supérieurs aux charges. Le GIG regrette que les charges de fonctionnement des commissions se révèlent dans leur majorité inférieures au budget : en effet, les montants alloués sont faits pour être dépensés, surtout au regard de la situation financière de cette année. Il s'agit évidemment de ne pas gaspiller de deniers publics, mais si un budget d'une entité publique trop déficitaire n'est pas souhaitable, un budget par trop bénéficiaire ne l'est pas non plus, d'autant que la thésaurisation n'est pas utile pour une commune. Cela étant, il va sans dire que le GIG approuve les comptes 2012.

Mme STALDER se réjouit de constater que les comptes 2012 sont meilleurs que prévus initialement. Toutefois il s'agira d'être vigilant à l'avenir, car la crise financière est bien là et l'effet sur les rentrées fiscales ne doit pas être sous-estimé. Il conviendra de prioriser les dépenses de fonctionnement et les investissements à venir car notre bas de laine a bien fondu depuis que nous avons entrepris les "travaux du siècle" qui avancent à bon train et arrivent bientôt à bout touchant. La commission des finances est pleinement consciente de ces défis et comme l'a dit tout à l'heure M. le Président, celle-ci planche sur la mise en place des outils de gestion nécessaire. Un grand merci à la Mairie et à toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la gestion des finances communales qui restent parfaitement saines. Nous nous efforcerons de poursuivre cette tendance même si quelques nuages pointent à l'horizon

Mme MOTTIER observe que la somme de la 1ère version dans la liste des dépassements de la période 1 à la période 12 en 2012 du Traitement du personnel au budget est de Fr.337.220.- et la somme au budget de la 2^{ème} version pour le même sujet est de Fr. 357.220.-. Quelle est la raison à cela ?

M. le Maire répond qu'il se renseignera et qu'il répondra ultérieurement.

M. KELLER ajoute que le premier document qui a été fourni était un document avec 7 chiffres et la recommandation était de passer à une nomenclature à cinq chiffres. Le résultat est que certaines

dépenses ont été collapsées et incluses, ce qui fait que dans le document finalement présenté, on a juste les dépassements par poste à cinq chiffres, ce qui appartient au deuxième niveau, et ces CHF. 350'000.-- doivent être la somme de deux ou plus postes dans la vision au troisième niveau. Mais il n'est pas prêt pour cette question.

M. RYCHNER constate que sur la feuille où il y a les disponibles en rouge, il ne figure pas le 05.302 qui correspond aux gratifications de la page suivante et qui fait exactement les CHF. 20'000.-- qui manquent. Cela a peut-être été concaténé.

M. KELLER rappelle que tous les présidents de commission reçoivent leur extrait du grand livre qui leur permet de voir dans la granularité la plus détaillée toutes les dépenses liées à leur code de fonction. Le président de la commission des finances reçoit le grand livre et les gens qui souhaitent avoir une discussion sur certains points sont les bienvenus en commission.

M. le Maire explique que les chiffres qui font foi sont ceux présentés ce soir. Pour les gratifications, il y avait un budget de CHF 20'000.-- une dépense de CHF 17'000.-- Il ajoute que c'est très désagréable d'avoir des changements de dernière minute. On a donc fixé une date limite après laquelle les sommes sont considérées comme transitoires.

Mme la Présidente lit la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu le rapport de la commission des finances du 22 avril 2013 qui a préavisé favorablement à l'unanimité

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par 13 voix pour et 1 abstention

3. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
4. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 9'044'402.70 aux charges et de CHF 11'544'022.96 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'499'620.26.

5. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de CHF 10'480'454.56 aux dépenses et de CHF 186'642.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'293'811.71.
6. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'293'811.71 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 2'139'439.59 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, par l'excédent de revenus pour la somme de CHF 2'499'620.26, le solde de CHF 5'654'751.86 étant financé par les réserves inscrites au bilan,
7. D'approuver l'augmentation de la fortune s'élevant à CHF 2'499'620.26 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
8. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant à l'actif un montant de CHF 90'461'047.00 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	60'919'818.09
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	29'541'228.91
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	90'461'047.00

et au passif un montant de CHF 90'461'047.00 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (nature 20)	CHF	929'280.59
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	344'895.95
- Provisions (nature 24)	CHF	3'405'016.07
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	5'259'990.25
- Fortune nette (nature 29)	CHF	80'521'864.14
Total du passif	CHF	90'461'047.00

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 0.00.

10. **Crédit d'investissement intercommunal destiné à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (délibération)**

M. le Maire explique qu'une réflexion sur l'état de délabrement avancé des bâtiments du sauvetage devient nécessaire. De son côté et suite aux interventions de l'année passée, il a réussi à obtenir une aide de CHF. 100'000.-- de la commune de Prégny-Chambésy et de CHF. 50'000.-- de la commune de Collex-Bossy par cet investissement de rénovation. Une convention a été signée entre les représentants des quatre communes, afin de valider la provenance des fonds, et elle est subordonnée au vote de ce soir, ainsi qu'à un vote équivalent dans la Commune de Bellevue.

M. HONEGGER : Il y a dix-huit mois il y a eu les premiers projets à Bellevue. Sur la demande de la commune de Genthod, la commune a pu collecter des fonds externes et établir des conventions entre la commune de Bellevue et Genthod.

M. KELLER ajoute qu'une présentation de qualité a été faite à la commission des Finances. Les recommandations de l'architecte d'augmenter le budget ont été suivies.

Mme la Présidente lit la délibération.

Crédit d'investissement intercommunal d'un montant de CHF 850'000.— représentant la participation de la Commune de Genthod à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Lac), sis rte de Lausanne sur la parcelle no 3386 de la commune de Bellevue

Vu la volonté des autorités communales de Bellevue et Genthod de rénover et sécuriser les locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL, sis rte de Lausanne sur la parcelle no 3386 de la commune de Bellevue,

vu l'état très préoccupant des structures porteuses du sous-sol jouxtant le local du sauvetage,

vu que le remplissage gros béton entre les profilés se désagrège par morceaux et que les dalles sont atteintes par une carbonatation avancée dans les locaux sanitaires et techniques,

vu que les travaux devront être réalisés pendant la période hivernale, les activités de sauvetage se concentrant quantitativement sur la belle saison,

vu le projet réalisé par le Bureau ASS Architectes associés SA,

vu la présentation du projet de construction des nouveaux locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL à l'Exécutif de la commune de Genthod le 19 mai 2011,

vu la visite des locaux et la présentation du projet par Monsieur Félix Stämpfli, ASS Architectes associés SA, du lundi 19 septembre 2011 à la commission Bâtiments de la commune de Genthod et à la commission Bâtiments, Travaux publics & Environnement de la commune de Bellevue,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 100'000.-- représentant la participation de la commune de Genthod aux travaux d'étude de la réfection des locaux de la Section Bellevue-Genthod de la SISL, sis rte de Lausanne sur la parcelle no 3386 de la commune de Bellevue, approuvée à l'unanimité en séance du Conseil municipal du mardi 18 septembre 2012,

vu le projet no 5 de la convention relative à l'usage des installations de la société de sauvetage entre les communes de Bellevue et de Genthod du 28 mars 2013 présenté en commission des Finances lors de la séance du 22 avril 2013,

vu le projet d'acte n°2 relatif à la constitution d'une servitude de restriction d'affectation entre les communes de Bellevue et Genthod du 12 mars 2013 présenté en commission des Finances lors de la séance du 22 avril 2013,

vu la séance intercommunale des commissions Bâtiments de la commune de Genthod et Bâtiments, Travaux publics & Environnement de la commune de Bellevue en date du 25 mars 2013,

vu l'information donnée à la commission Bâtiments, lors de la séance du 26 mars 2013,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des Finances lors de la séance du 22 avril 2013,
 vu la participation financière de la commune de Pregny-Chambésy de CHF 100'000. — votée par le Conseil municipal de la commune de Pregny-Chambésy lors de sa séance du 16 avril 2013,
 vu le don exceptionnel de CHF 50'000. — de la commune de Collex-Bossy voté par le Conseil municipal de la commune de Collex-Bossy lors de sa séance du 19 juin 2012,
 conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le projet de réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Lac), sis rte de Lausanne sur la parcelle no 3386 de la commune de Bellevue.
 2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 850'000. — représentant la participation de la commune de Genthod à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL.
 3. De financer les travaux d'un montant total de CHF 1'850'000.— destinés à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL, sis rte de Lausanne sur la parcelle no 3386, à hauteur de CHF 50'000. — par la commune de Collex-Bossy, CHF 100'000. — par la commune de Pregny-Chambésy et pour moitié du solde par les communes de Genthod et de Bellevue, soit respectivement CHF 850'000. — .
 4. De subordonner l'ouverture de ce crédit à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Bellevue.
 5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
 6. D'amortir le montant incombant à la commune de Genthod de CHF 850'000. — et le montant du crédit d'étude de CHF 100'000. — représentant la participation de la commune de Genthod aux travaux d'étude de la réfection des locaux de la Section Bellevue-Genthod de la SISL (total de CHF 950'000. —) au moyen de 30 annuités de CHF 31'666. — qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 14.331,
 7. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.
- 11. Crédit d'investissement destiné à financer le GIBC pour l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment intercommunal de la crèche (délibération)**

M. STALDER rappelle qu'il y a quelques mois un crédit intercommunal d'un montant de huit millions pour la construction de la crèche avait été voté et que, maintenant, il faut remplir ce bâtiment avec du mobilier, d'où la raison de cette délibération. La clé de répartition de cet investissement pour chaque commune se fait pour moitié selon le nombre d'habitants et pour l'autre moitié selon le nombre de places réservées (23 pour Genthod). Il explique qu'aujourd'hui il est demandé d'approuver ce crédit d'investissement ou de le renvoyer en commission des Finances, mais rappelle qu'il faudrait cependant qu'il soit voté d'ici à fin juin puisque le mobilier devra être en place dès septembre.

Mme la Présidente lit la délibération.

Crédit d'investissement d'un montant de CHF 138'450.— (TTC) destiné à financer le groupement du Bâtiment de la Crèche (GIBC) pour l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment intercommunal de la crèche

Vu la construction du bâtiment intercommunal de la crèche par les communes de Bellevue, de Collex-Bossy, de Genthod et de Pregny-Chambésy,

Vu le devis et le plan d'intégration du mobilier dans le bâtiment intercommunal de la crèche établi par Amalthée (version du 27 mars 2013) d'un montant de CHF 500'000.—,

vu la répartition des coûts d'investissement pour la construction prévue à l'article 6 des statuts dudit groupement, qui précise que les coûts de construction et les investissements seront répartis entre les communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants et l'autre moitié proportionnellement aux places réservées,

vu le nombre de places réservées par les communes selon procès-verbal du 11 janvier 2012 du Conseil intercommunal du Groupement, soit 25 pour Bellevue, 13 pour Collex-Bossy, 23 pour Genthod et 19 pour Pregny-Chambésy,

vu le nombre d'habitants pour chaque commune au 1^{er} janvier de l'année 2012 selon l'article 6 des Statuts du Groupement (LC 06 555) du 27 mars 2007, soit 3169 habitants à Bellevue, 1683 à Collex-Bossy, 2777 à Genthod et 3660 à Pregny-Chambésy,

vu que le montant du crédit d'investissement n'était pas compris dans la délibération principale de l'investissement du bâtiment en date du 26 juin 2012 et qu'il était prévu de le voter en complément,

vu le préavis favorable du Conseil intercommunal du GIBC lors de la séance du 9 avril 2013,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par 13 voix pour, et 1 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 138'450. — destiné à financer le groupement du Bâtiment de la Crèche (GIBC) pour l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment intercommunal de la crèche.
2. De financer l'acquisition du mobilier intérieur du bâtiment de la crèche intercommunale selon la répartition suivante établie en respect de l'article 6 des Statuts du Groupement (LC 06 555) du 27 mars 2007, soit :

• Commune de Bellevue	CHF	154'050.—
• Commune de Collex-Bossy	CHF	79'950.—
• Commune de Genthod	CHF	138'450.—
• Commune de Pregny-Chambésy	CHF	147'550.—
• <i>Total</i>	<i>CHF</i>	<i>520'000.—</i>
3. De subordonner l'ouverture de ce crédit à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Collex-Bossy, de Bellevue et de Pregny-Chambésy.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif,
5. D'amortir le montant incombant à la commune de Genthod de CHF 138'450.— au moyen de 8 annuités de CHF 17'306.— qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 54.331
6. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.

12. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

13. Propositions individuelles et questions

M. HONEGGER aimerait demander à l'Exécutif et, plus particulièrement, à M. le Maire d'approcher les personnes possédant de grandes propriétés, éventuellement des personnes âgées, afin d'éviter qu'un promoteur n'approche cette personne et développe ses propres bâtiments.

M. FAVRE donne une information pour ceux qui s'intéressent aux conséquences possibles sur la nouvelle loi concernant la densification de la zone Villa. Il y a une conférence d'une architecte bien au fait de cette problématique à la Fondation Braillard architectes, le mercredi 22 mai de 12h15 à 13h45.

Madame la Présidente lève la séance à 22h.



La Présidente
Carol BORLOZ-NEUFFER



Le Secrétaire
Wolfgang HONEGGER

COMPTES 2012 PRESENTATION AU CM DU 09.04.12



Comparaison 2011-12

	2012	2011
Charges		
Charges de fonctionnement	6'805'042	7'989'142
Amortissements	2'139'440	2'213'170
Ajustement des provisions	99'921	-40'903
TOTAL DES CHARGES	9'044'403	10'161'409
Revenus		
Impôts	10'446'227	8'521'102
Autres recettes	1'097'796	1'188'895
TOTAL DES REVENUS	11'544'023	9'709'997
RESULTAT NET AU BILAN	2'499'620	-451'412

Charges de fonctionnement par rapport au budget 2012

En CHF´000	Budget 2012	Réalisé 2012	Var	%
0 -Administration	2383	2215	↗	-7%
1 -Sécurité publique	390	427	↗	+9%
2 - Enseignement et formation	604	545	↗	-9%
3 -Culture et loisirs	1687	1602	↗	-5%
5 -Prévoyance sociale	712	675	↗	-5%
6 -Trafic	1088	904	↗	-17%
7 -Protection et amén env	918	830	↗	-10%
Sous-total	7782	7198	↗	-7%

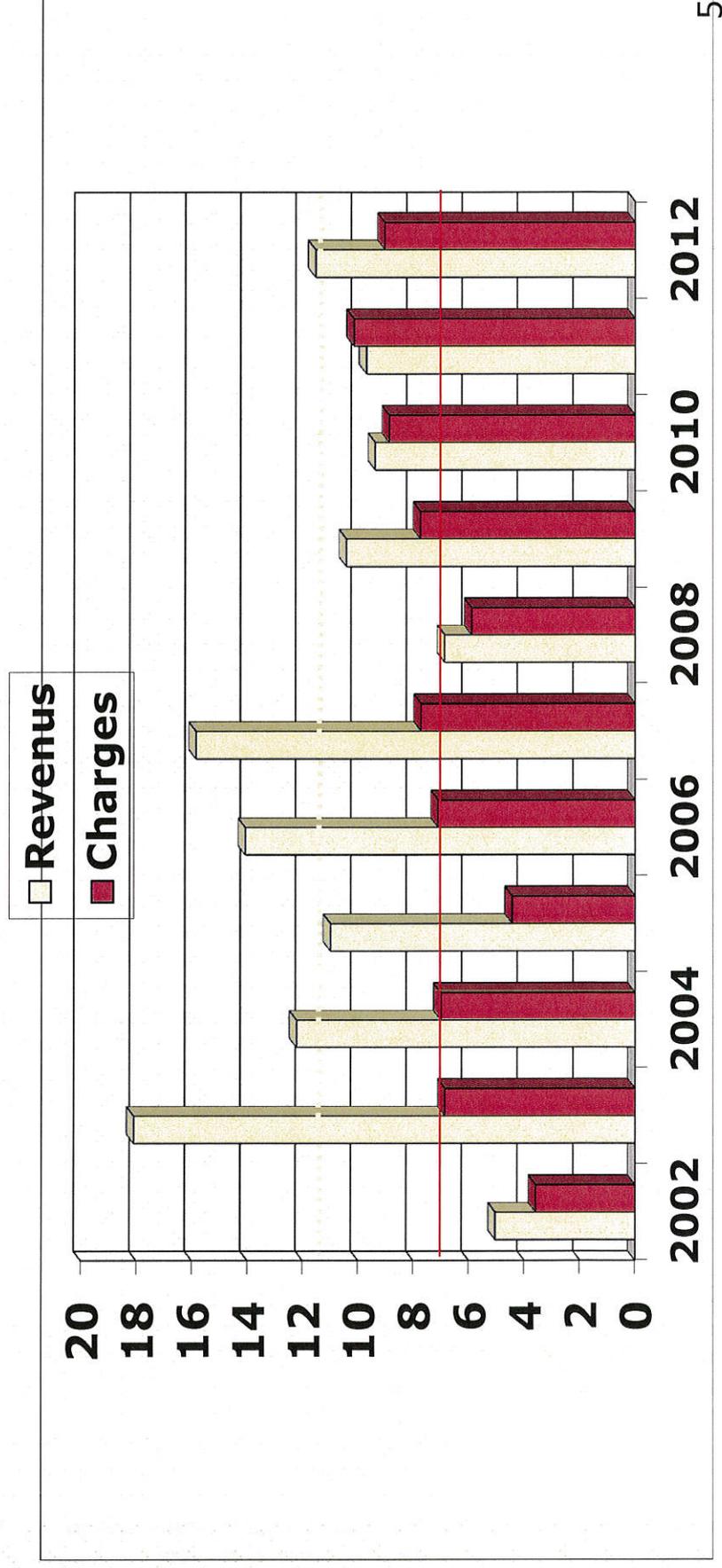
Evolution charges par rapport au budget

'000 CHF	2012 budget	2012 réalisé	Var en %	2013 budget
Administration	2383	2215	-7%	2'174
Commissions	5399	4983	-7%	5'965
Charges	7'782	7'198	-7%	8'139
Amortissements	2'236	2'139	-4.3%	2'104
Charges totales	9'779	9337	-4.5%	10'243

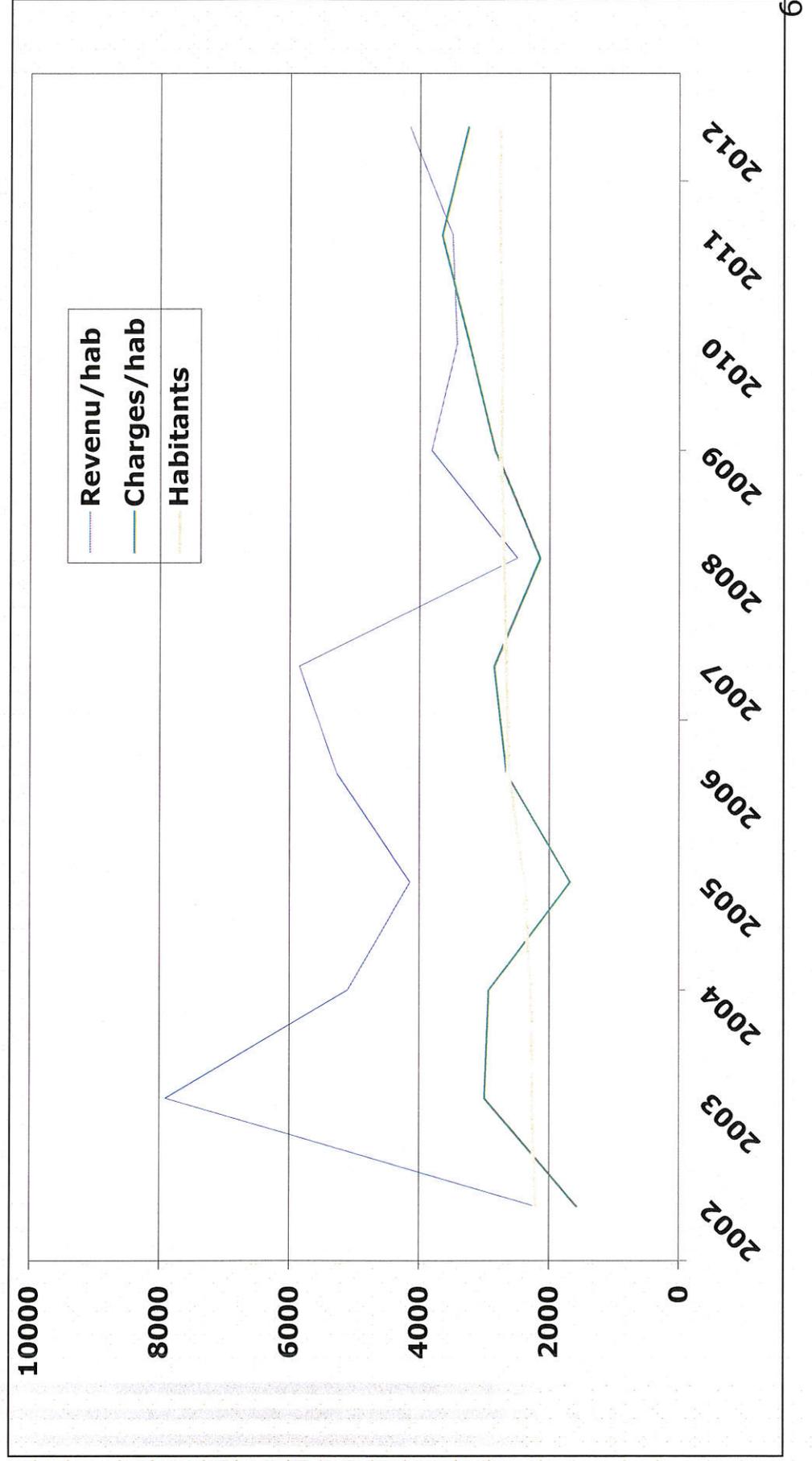
Compte de fonctionnement: évolution sur 10 ans

Evolution Revenus Charges 2002-2012

CHF
mios

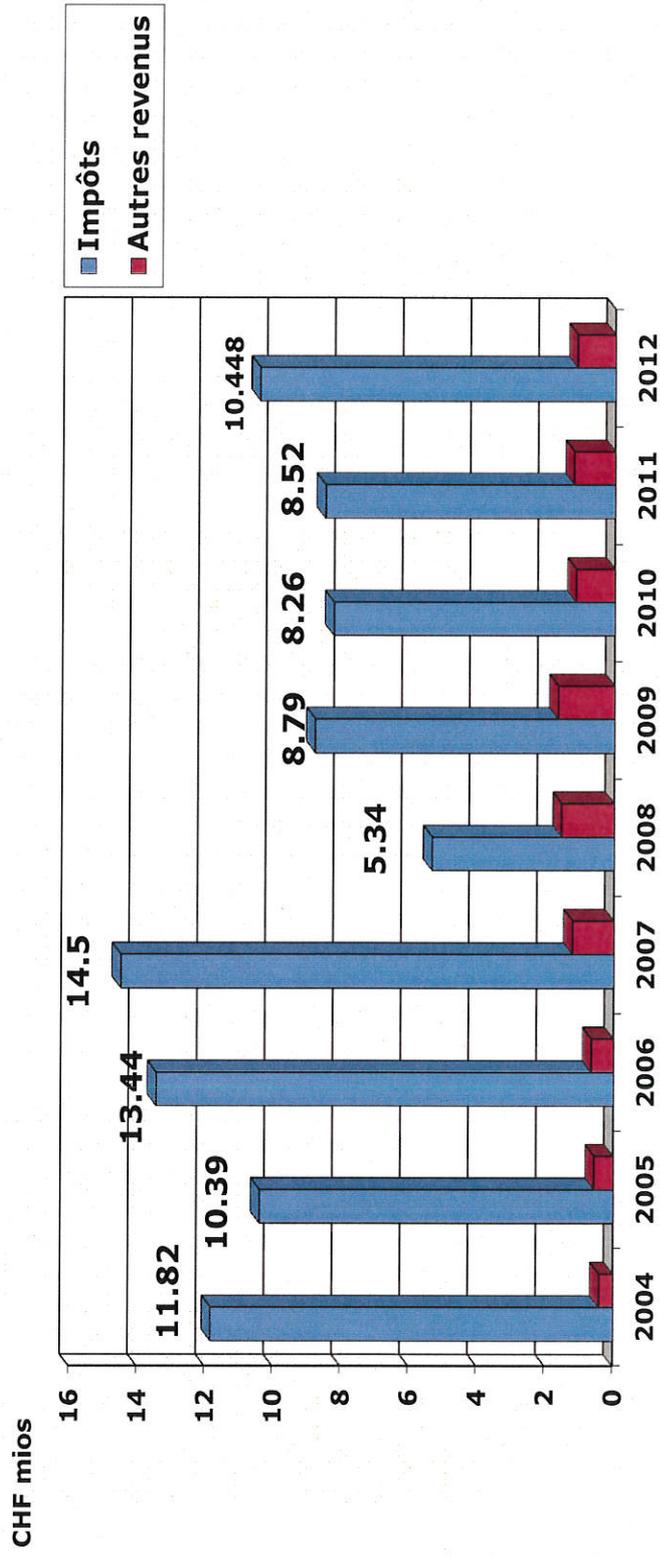


Charges et Revenus par habitant 2002-2012



Analyse des Revenus

- En 2012, les recettes fiscales représentent 88% du total des revenus de la Commune



Analyse du bilan au 31.12.12

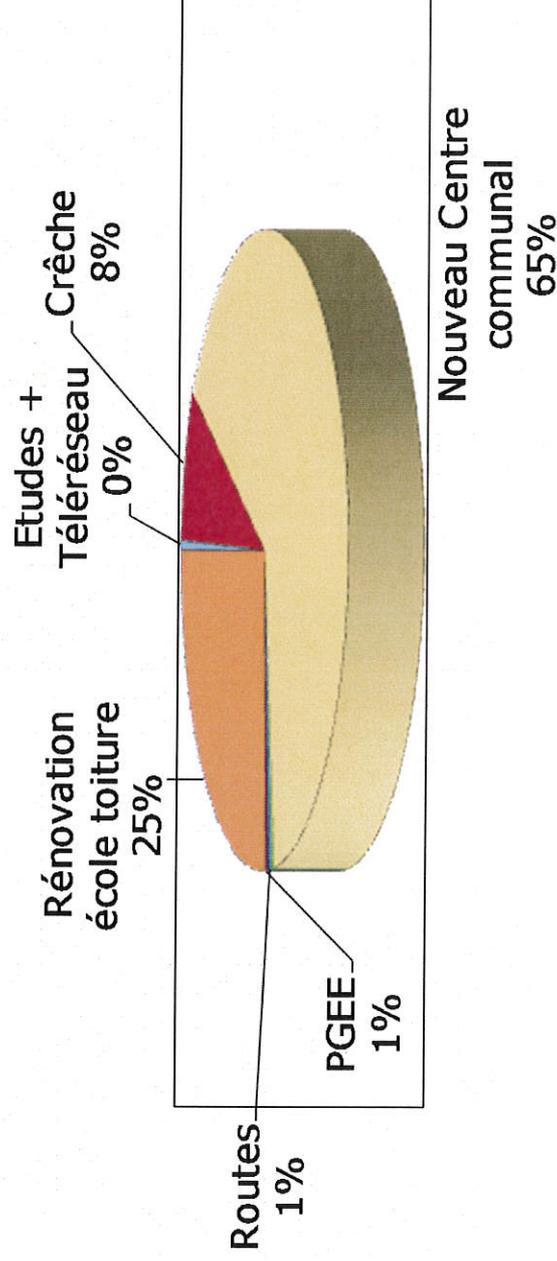
En CHF mios	2008	2009	2010	2011	2012
Patrimoine financier	63.8	65.2	65.5	65.6	60.9
Patrimoine administratif	19.0	20.6	21.2	21.3	29.5
Total de l'actif	82.8	85.8	86.7	86.9	90.4
Fonds affectés	7.7	8.1	8.5	8.9	9.9
Fonds propres	75.1	77.7	78.2	77.8	80.5
Total du passif	82.8	85.8	86.7	86.9	90.4

Cash-flow

En CHF '000	2009	2010	2011	2012
Investissements nets	3'767	2'218	2'552	10'294
Excédent ou (insuffisance) de financement	1'059	45	(339)	(5655)
Autofinancement	4'826	2'263	2'213	4'639

Investissements

- Les investissements nets en 2012 se sont élevés à CHF 10'294 mios



Commentaires

- Les charges ont diminué par rapport au budget.
- Le bénéfice de CHF 2'500'000.- du compte de fonctionnement est imputable aux recettes fiscales qui se sont révélées nettement supérieures aux montants annoncés par l'administration.
- Le bilan de la commune est très sain, les fonds étrangers et affectés représentent moins de 10% du total du bilan.

Conclusion

- La Commune de Genthod reste tributaire des rentrées fiscales qui restent volatiles.
- La trésorerie permet d'envisager l'avenir sereinement.
- Les investissements prévus peuvent être financés entièrement par la fortune de la Commune.

Merci de votre attention